



Carriere Sud Pompignan

# CARRIERE DE ROCHES MASSIVES ORNEMENTALES AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

PJ n°7 du CERFA 15964-03  
Note de Présentation Non Technique

Commune de Pompignan (Gard)

Rn22.188  
Mars 2024



Contacts Mica Environnement :  
Siège : Route de Saint-Pons – Ecoparc Phoros – 34600 BEDARIEUX - 04 67 23 33 66 – [siege.herault@mica-environnement.com](mailto:siege.herault@mica-environnement.com)  
Agence Lyon : 582, allée de la Sauvegarde – 69009 LYON - 04 78 64 84 75 – [agence.lyon@mica-environnement.com](mailto:agence.lyon@mica-environnement.com)  
Nouvelle-Calédonie : Bâtiment Cap Horn, Bureau 14, 2A rue Lapérouse - 98800 NOUMEA - (+687) 44 18 20 – [contact@mica.nc](mailto:contact@mica.nc)

# PJ N°7 DU CERFA 15964-03

## NOTE DE PRESENTATION NON TECHNIQUE

**Référence Dossier :** Rn°22.188

**Pétitionnaire :** SAS Carrière Sud Pompignan

**Coordination :** M. François PHILIPPOTEAU  
(Directeur Développement et Environnement)  
[francois.phlippoteau@carrieresdefrance.fr](mailto:francois.phlippoteau@carrieresdefrance.fr)

### Approbations

Rôle	Nom - Fonction	Visa et Date
Rédacteur(s)	L. NOISSETTE	29/03/2024
Vérificateur(s)	C. CAILLE	29/03/2024
Approbateur	C.CAILLE	29/03/2024

### Dernière mise à jour

Indice	Date	Evolution
00	29/03/2024	1 <sup>ère</sup> Version

## ORGANISATION GENERALE DU DOSSIER

PJ du CERFA 15964-03	Contenu
<b>CERFA 15964-03 : Pièces à joindre pour tous les dossiers</b>	
<b>PJ n°1</b> Plan de situation	- Plan de situation du projet, à l'échelle 1/25 000 sur lequel est indiqué l'emplacement du projet
<b>PJ n°2</b> <i>Eléments graphiques, plans</i>	<i>Les éléments graphiques, plans et cartes utiles à la compréhension des pièces du dossier se trouvent dans les parties nécessitant une illustration de la PJ n°46 présentant la description détaillée du projet</i>
<b>PJ n°3</b> Maitrise foncière	- Justificatif de la maîtrise foncière du terrain
<b>PJ n°4</b> Etude d'impact environnemental  <i>Réalisée en application des articles R. 122-2 et R. 122-3-1 du code de l'environnement</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Description sommaire du projet</li> <li>- Etat actuel</li> <li>- Incidences brutes du projet et incidences cumulées</li> <li>- Justification et raisons du choix du projet</li> <li>- Compatibilité du projet avec les plans et programmes</li> <li>- Remise en état du site</li> <li>- Mesures d'évitement et de réduction et incidences résiduelles</li> <li>- Mesures de compensation, d'accompagnement et de suivi</li> <li>- Méthodes</li> <li>- Noms et qualités des auteurs</li> </ul>
	- Annexes de l'étude d'impact
	- Résumé non technique de l'étude d'impact
<b>PJ n°7</b> Note de présentation non technique du projet	- <b>Note de présentation non technique</b>
<b>VOLET 2/. INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE)</b>	
<b>PJ n°46</b> Demande d'autorisation Présentation du projet	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation de la demande et autorisations sollicitées</li> <li>- Présentation du demandeur et renseignements administratifs</li> <li>- Localisation et description du projet :               <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Nature et volume de l'activité</li> <li>⇒ Procédés, conditions d'exploitation et produits finis</li> <li>⇒ Description des moyens mis en œuvre</li> <li>⇒ Moyens de suivi, de surveillance, d'intervention</li> </ul> </li> <li>- Présentation du plan d'ensemble réduit en A3</li> </ul>
<b>PJ n°47</b> Capacités techniques et financières	- Description des capacités techniques et financières mentionnées à l'article L. 181-27 dont le pétitionnaire dispose
<b>PJ n°48</b> Plans	- Plans hors format

PJ du CERFA 15964-03	Contenu
<p><b>PJ n°49</b></p> <p>Etude de dangers</p> <p><i>Mentionnée à l'article L. 181-25 et définie au III de l'article D. 181-15-2 du code de l'environnement</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Description sommaire du projet et son environnement</li> <li>- Moyens généraux concourant à la maîtrise des dangers</li> <li>- Identification et caractérisation des potentiels de dangers</li> <li>- Accidentologie et retour d'expérience</li> <li>- Analyse des risques</li> </ul>
<p><b>PJ n°60</b></p> <p><b>PJ n°68</b></p> <p>Garanties financières</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Résumé non technique de l'étude de dangers</li> <li>- Montant des garanties financières exigées à l'article L. 516-1 du code de l'environnement</li> </ul>
<p><b>PJ n°62</b></p> <p><b>PJ n°63</b></p> <p>Avis sur le projet de réaménagement</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Avis des propriétaires sur l'état dans lequel sera remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation</li> <li>- Avis du maire sur l'état dans lequel sera remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation</li> </ul>
<p><b>PJ n°70</b></p> <p>Plan de gestion des déchets</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Plan de gestion des déchets d'extraction</li> </ul>
<b>VOLET 2 bis/. ENREGISTREMENT</b>	
<p><b>PJ n°79</b></p> <p>Respect des prescriptions applicables à l'installation</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Justification du respect des prescriptions applicables aux ICPE soumises à enregistrement</li> </ul>
<b>VOLET 10/. AUTORISATION DE DÉFRICHEMENT</b>	
<p><b>PJ n°123</b></p> <p><b>PJ n°124</b></p> <p><b>PJ n°125</b></p> <p>Demande d'autorisation de défrichage</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Déclaration indiquant l'absence d'incendie durant les quinze années précédant l'année de la demande, à la connaissance du pétitionnaire (chapitre 1.2.1)</li> <li>- Localisation et superficie de la zone à défricher par parcelle cadastrale et pour la totalité de ces superficies (chapitre 1.2.2)</li> <li>- Extrait du plan cadastral (chapitre 1.2.2)</li> </ul>

## SOMMAIRE

<b>1 - PREAMBULE ET PRESENTATION DU PROJET .....</b>	<b>6</b>
<b>2 - OBJET DE LA DEMANDE ET NOMENCLATURE .....</b>	<b>7</b>
<b>3 - HISTORIQUE DE LA CARRIERE .....</b>	<b>8</b>
<b>4 - SITE .....</b>	<b>11</b>
<b>5 - LE PROJET EN QUELQUES CHIFFRES .....</b>	<b>12</b>
<b>6 - DESCRIPTION DU PROJET D'EXPLOITATION .....</b>	<b>15</b>
<b>7 - PROJET DE REAMENAGEMENT .....</b>	<b>27</b>

## 1 - PREAMBULE ET PRESENTATION DU PROJET

La société Carrière Sud Pompignan (CSP) exploite actuellement la carrière « Romanissière », une carrière de roches massives ornementale, dite « pierre de Pompignan » (calcaire) sur la commune de Pompignan dans le département du Gard (30).

L'exploitation de la carrière est autorisée pour une production annuelle de 49 000 tonnes en moyenne (80 000 t maximum) jusqu'au 9 octobre 2025. La société CSP souhaite aujourd'hui poursuivre l'exploitation de la carrière dans le cadre d'un renouvellement et d'un approfondissement de l'activité extractive pour une durée de 30 ans. La production maximale et moyenne sollicitée reste identique à celles autorisées actuellement.

Le gisement exploité est constitué de calcaires miroitants du Berriasien et Valanginien. Il s'agit d'un calcaire à grains fins à grossiers, de couleur gris-bleu au centre et pouvant avoir une patine jaune-beige. Ce gisement se situe dans la plaine de Pompignan, en bordure Est de la Montagne de Saint-Jean.

Les matériaux, extraits à la pelle mécanique, sont traités par sciage et éclatage afin d'obtenir les matériaux commercialisables. Les chutes de sciage sont quant à elles traitées par une installation mobile de concassage-criblage, afin de produire des gravillons. La nature et la qualité des matériaux de la carrière de Pompignan permettent l'élaboration de différents produits : lauzes et pierres à bâtir, dalles, pavés-bordures, briquettes et enrochements et pierres marbrières, et lui ont valu la classification CNR (délivrée à seulement 7 carrières en France).

**Dans ce contexte, la société CSP souhaite continuer à valoriser le gisement de calcaire de Pompignan par renouvellement pour une durée de 30 ans, sans réelle extension mais avec un approfondissement et un réagencement du périmètre d'autorisation avec les limites fonctionnelles de la carrière.** La superficie de la demande d'autorisation couvre 12,9 ha dont 3,9 ha en extraction.

La demande d'autorisation environnementale doit comporter une note de présentation non technique (article R.181-13 8° du Code de l'environnement) afin de faciliter la prise de connaissance par le public des informations contenues dans ces études.

Ce document, volontairement succinct, présente donc la demande d'autorisation d'exploitation au titre des Installations Classées déposée par CT. Il s'adresse au lecteur désireux d'appréhender rapidement et dans leur ensemble les caractéristiques générales du dossier et les principaux points de l'étude d'incidence et de l'étude de dangers relatives à l'exploitation du site.

Pour une information plus complète, les lecteurs pourront se reporter au dossier d'autorisation complet et aux études techniques spécifiques dans lesquelles sont traitées de façon exhaustive les incidences du projet sur le milieu physique, les eaux, le paysage, le milieu naturel et les populations concernées.

## 2 - OBJET DE LA DEMANDE ET NOMENCLATURE

### Nomenclature et autorisation au titre des ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement)

#### CARACTERISTIQUES DE LA DEMANDE D'AUTORISATION ICPE

<b>Rubrique 2510.1</b>	<b>Exploitation d'une carrière</b> à ciel ouvert. Surface demandée d'autorisation : 12,9 ha Surface demandée d'extraction : 3,9 ha Gisement exploitable : 1 494 450 t Production annuelle moyenne : 49 000 t/an (80 000 t/an maximum).
<b>Rubrique 2515.1a</b>	<b>Traitement de produits minéraux par broyage, concassage, criblage</b> : une installation mobile d'une puissance de 350 kW
<b>Rubrique 2517.1</b>	<b>Station de transit de produits minéraux</b> de 2,5 ha

### Nomenclature et autorisation au titre de la Loi sur l'eau

#### CARACTERISTIQUES DE LA DEMANDE D'AUTORISATION LOI SUR L'EAU

<b>Rubrique 2.1.5.0</b>	Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol.
-------------------------	---

### Demande d'autorisation de défrichement

Les secteurs à exploiter dans le cadre du renouvellement de la carrière nécessitent une autorisation de défrichement pour une surface de **0,85 ha**.

### Demande de dérogation aux mesures de protection des espèces protégées

Le présent projet ne nécessite pas de demande de dérogation aux mesures de protection des espèces protégées, au titre du 4° de l'article L411-2 du Code de l'Environnement.



Présentation du projet

### 3 - HISTORIQUE DE LA CARRIERE

La carrière de Pompignan est une composante ancienne du paysage économique local. Elle est exploitée depuis 1974 pour l'extraction d'un gisement calcaire d'intérêt. Elle était alors exploitée par la société SARL Carrière Fils (Jean Carrière). En 1995, Monsieur Frédéric Carrière obtient l'autorisation de succéder à son père.

Afin de pérenniser l'exploitation de cette carrière, la SARL Carrière Fils a obtenu un arrêté préfectoral en 2002, autorisant la poursuite de l'exploitation de cette carrière pour une durée de 15 ans.

En 2009, un nouvel arrêté autorise la poursuite de l'exploitation sur une superficie plus importante et monte le rythme de production à 49 000 t / an en moyenne. Cette autorisation est de nouveau accordée pour 15 ans (soit en avril 2024).

Depuis 2016, la société SARL Carrière Fils a changé de dénomination sociale et s'appelle désormais **Carrière Sud Pompignan (CSP)**. Ce changement a été initié à l'occasion de la prise de participation de la société CARRIERES DE FRANCE qui a repris 50% de la société CSP, le 28 septembre 2016.

En avril 2022, un dernier arrêté prolonge de 18 mois la durée initiale d'autorisation, soit jusqu'au 9 octobre 2025.



Secteur Nord : Plateforme technique



Secteur Sud : Activité extractive

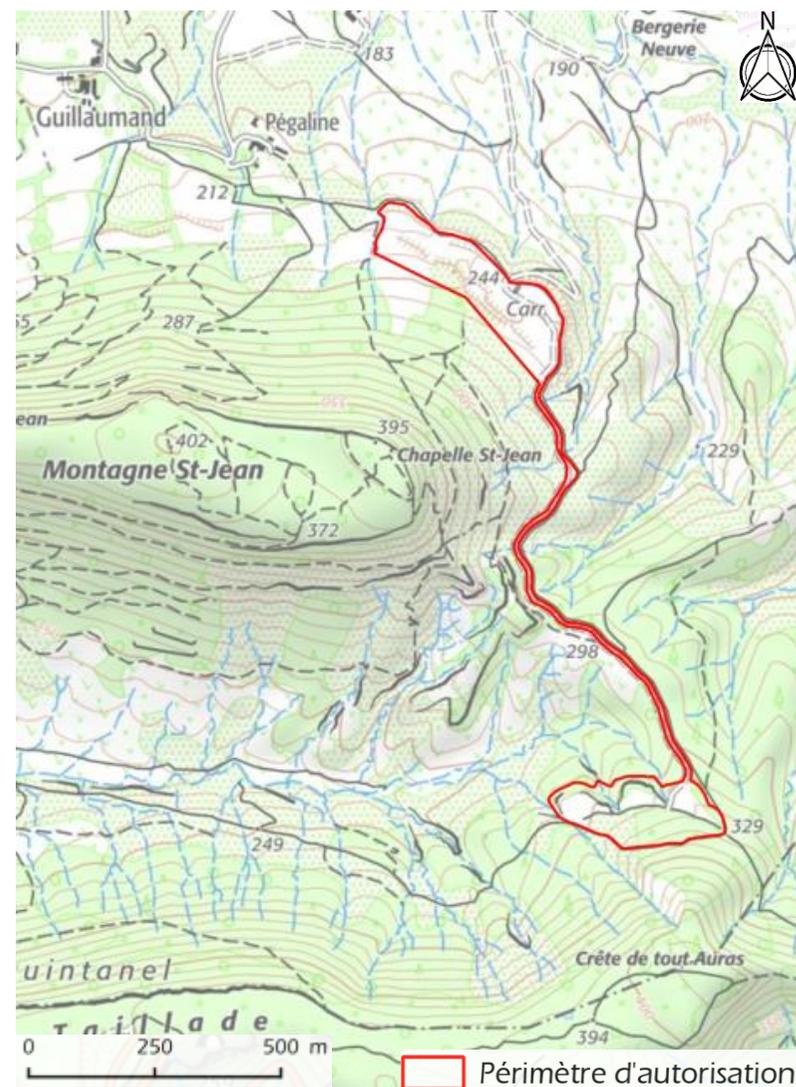
## 4 - SITE

La carrière de la société Carrière Sud Pompignan (CSP) est localisée sur la commune de Pompignan, dans le département du Gard (30), en région Occitanie. Il s'agit d'une commune limitrophe avec le département de l'Hérault, située dans la plaine de Pompignan, bordée par de nombreux reliefs. Le site se situe à environ 3 km à l'est du centre-bourg de Pompignan, au lieu-dit « La Romanissière ».

L'accès au site se fait par la RD 181 reliant Ferrières-les-Verreries à Conqueyrac. Il faut ensuite prendre la RD 181B qui passe par le hameau de Tourres puis un chemin communal jusqu'au site Nord de la carrière. Les 2 sites sont reliés par le chemin du Col de Soureilhan à Pégaline.



Localisation du projet dans le Gard, en région Occitanie



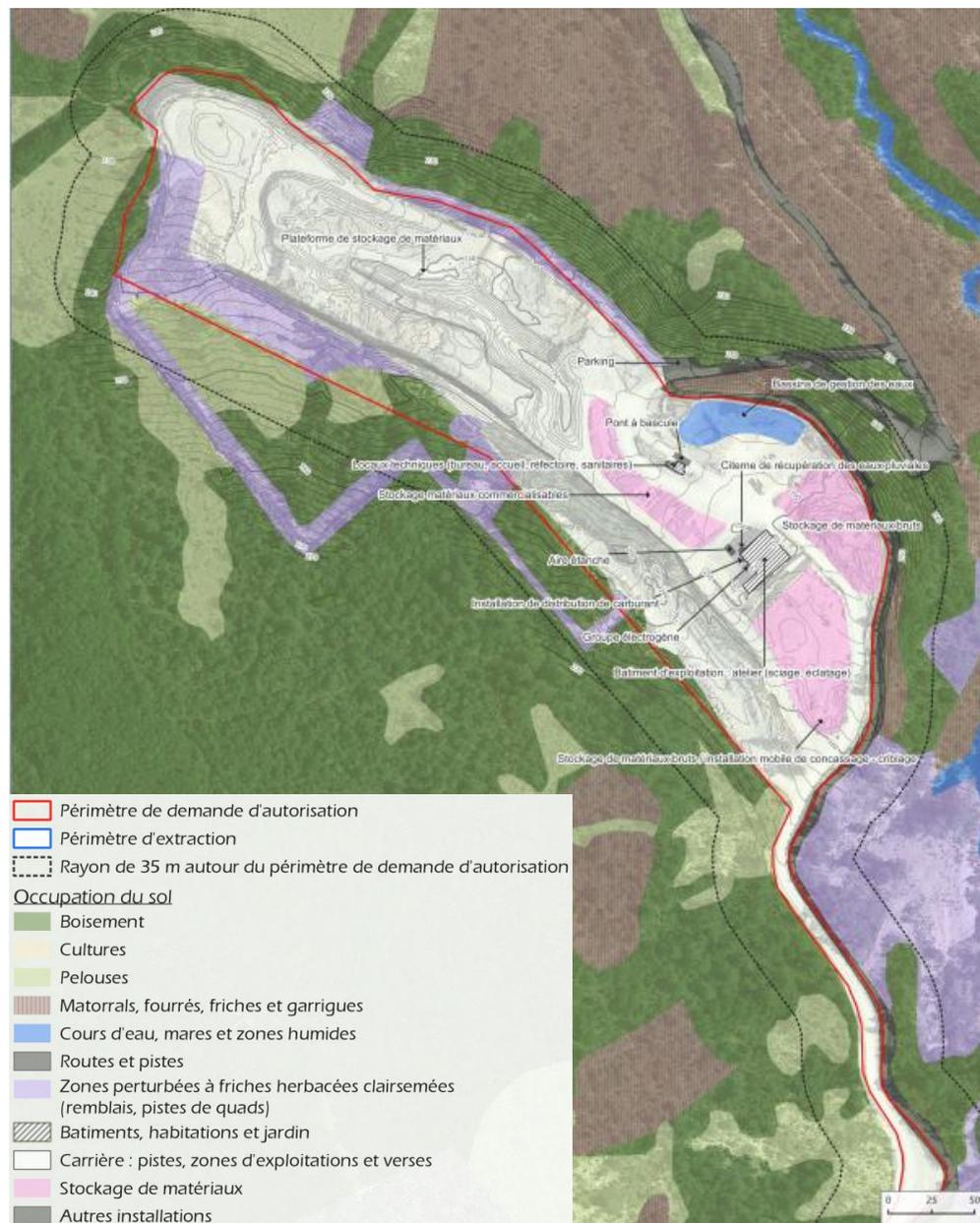
Localisation du site sur fond IGN au 1/15 000

## 5 - LE PROJET EN QUELQUES CHIFFRES

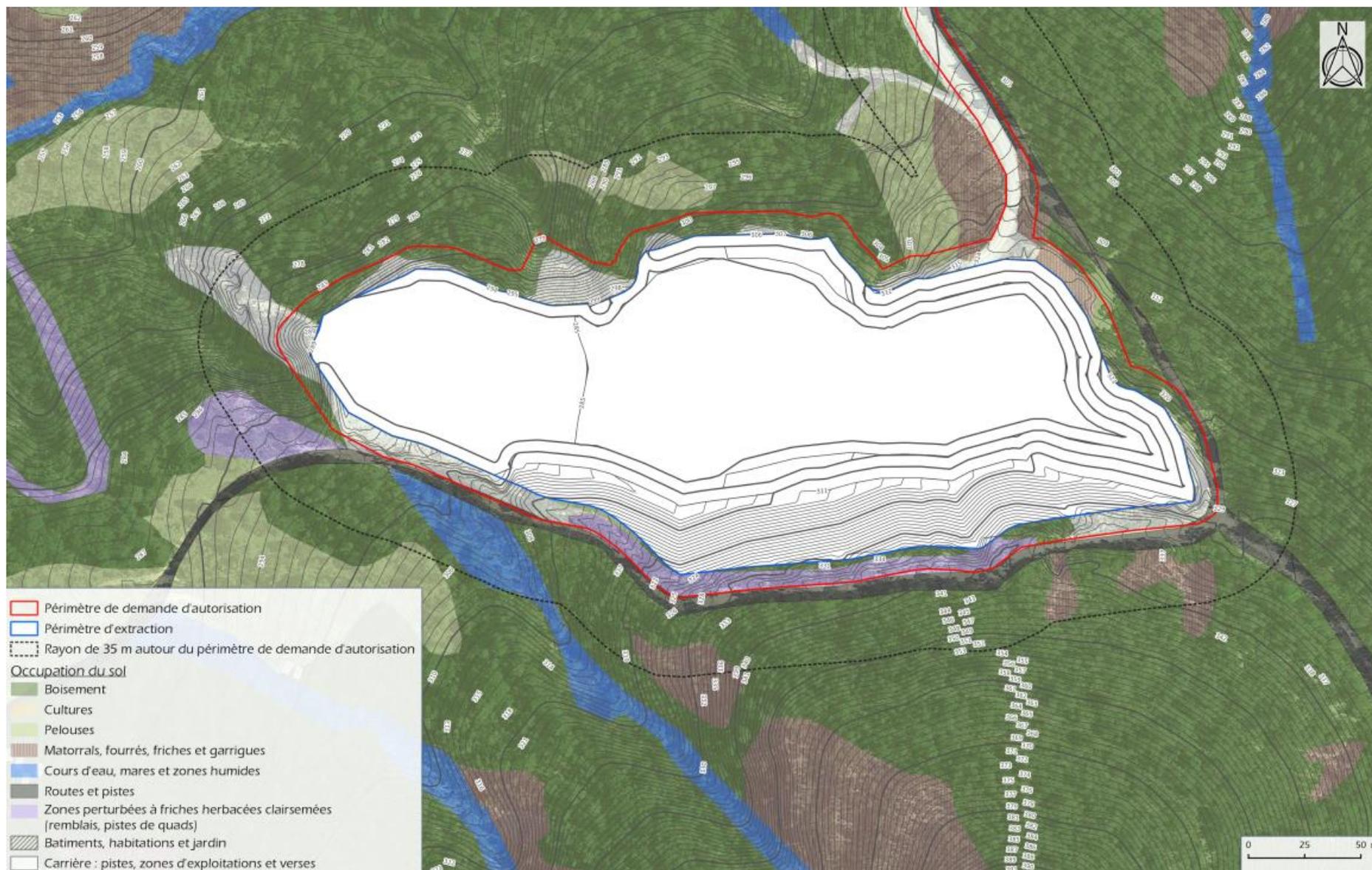
### Rappel synthétique des données de l'exploitation

<b>Emprise du projet</b>	<i>Superficie de la demande d'autorisation</i>	<b>12,94 ha</b>
	<i>Superficie du secteur carrière (secteur Sud) (dont surface de la zone d'extraction)</i>	<b>4,93 ha (3,90 ha)</b>
	<i>Superficie de la plate-forme technique (secteur Nord)</i>	<b>6,66 ha</b>
	<i>Superficie de la piste de liaison</i>	<b>1,35 ha</b>
	<i>Côte minimale d'extraction (secteur Sud)</i>	<b>284 m NGF</b>
<b>Découverte</b>	<i>Nature</i>	<b>Terre végétale et stériles</b>
	<i>Épaisseur moyenne (dont 0,3 m de terre végétale)</i>	<b>5 à 6 m</b>
	<i>Volume total</i>	<b>79 900 m<sup>3</sup></b>
<b>Gisement</b>	<i>Réserve du gisement total</i>	<b>553 500 m<sup>3</sup></b>
	<i>Épaisseur moyenne</i>	<b>14 à 15 m</b>
	<i>Densité des matériaux</i>	<b>2,7</b>
	<i>Tonnage</i>	<b>1 494 450 tonnes</b>
<b>Matériaux commercialisables (roches ornementales)</b>	<i>Perte lors du traitement des matériaux</i>	<b>environ 20%</b>
	<i>Réserve commercialisable (roches ornementales)</i>	<b>442 800 m<sup>3</sup></b>
	<i>Densité des matériaux</i>	<b>2,7</b>
	<i>Tonnage</i>	<b>1 195 560 tonnes</b>
<b>Production</b>	<i>Durée</i>	<b>30 ans</b>
	<i>Phasage</i>	<b>5 phases quinquennales</b>
	<i>Production maximale</i>	<b>80 000 t/an</b>
	<i>Production moyenne</i>	<b>49 000 t/an</b>
<b>Evacuation des matériaux</b>	<b>5 rotations camions (30 t) par jour maximum hors camions de 3,5 t et particuliers</b>	

Plan d'ensemble du projet – partie Nord



Plan d'ensemble du projet – partie Sud



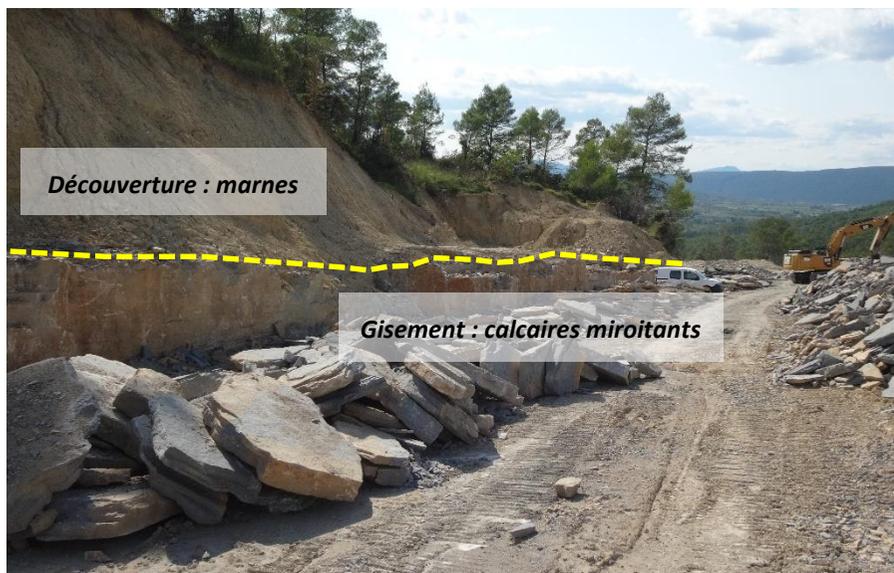
## 6 - DESCRIPTION DU PROJET D'EXPLOITATION

### Déboisement et défrichage

Les secteurs à exploiter dans le cadre de l'autorisation sollicitée par la société CSP nécessitent des opérations de défrichage. Ces opérations se feront au fur et à mesure de l'avancée des travaux d'extraction, selon un échancier quinquennal (6 phases sur 30 ans). La surface à défricher concerne 0,85 ha de boisements.

### Décapage et découverte

Le décapage s'effectue à la pelle mécanique en 2 passes puis acheminés vers leur zone de stockage. Le décapage de la terre végétale et de la découverte marno-calcaire se fera de **façon sélective et rigoureuse**.



Photographie de la carrière Sud (vue depuis le coin Est)

La terre végétale et les matériaux altérés sont stockés séparément puis repris sous deux formes. Dans un premier temps en réaménagement coordonné après l'extraction, puis dans un deuxième temps sous forme de merlons périphériques sur le carreau du secteur Sud de la carrière dans l'attente d'être réemployés dans le cadre de la remise en état.

### Extraction et reprise des matériaux

L'extraction sera réalisée durant l'ensemble de la demande d'autorisation d'exploiter (30 ans), uniquement sur le secteur Sud, sous la forme de **6 phases d'exploitation de 5 ans** avec réaménagement coordonné à l'avancée. Elle sera réalisée à ciel ouvert, à l'aide d'engins mécaniques, sans tirs de mines. La cote minimale d'extraction est de 284 m NGF sur le secteur Sud. Les fronts de taille font entre 5 et 10 m de haut. Aucune extraction ne sera mise en œuvre sur le secteur Nord.

Les bancs de calcaires constituant le gisement sont extraits à la pelle mécanique par « grattage » couche par couche. Le BRH est aussi utilisé pour casser les couches les plus épaisses et les plus massives. Les matériaux extraits sont ensuite triés et sélectionnés manuellement.

La hauteur maximale des fronts de taille sera de 10 m avec des banquettes intermédiaires de 5 m.

**L'extraction du gisement n'emploie aucun tir de mines.** En effet, ceux-ci induisent une détérioration de la qualité du gisement pour l'obtention des pierres ornementales souhaitées par l'exploitant.

Une fois extrait, les matériaux bruts sont mis en dépôt temporairement sur le carreau du secteur Sud de la carrière avant transport vers la plateforme technique (secteur Nord) accueillant les installations de traitement. Avant traitement, les matériaux bruts sont stockés à proximité du bâtiment technique d'exploitation.

Il est important de rappeler que la carrière sera clôturée le long du chemin bordant le secteur Sud et que des pancartes signalant les dangers potentiels seront mises en place. D'une manière générale, les limites de l'autorisation d'exploiter devront être matérialisées soit par une clôture, soit par des merlons périphériques, notamment le long de la piste de liaison entre le secteur Nord et le secteur Sud.

### Traitement des matériaux

Les matériaux bruts sont traités dans le bâtiment technique d'exploitation accueillant les ateliers de **sciage et d'éclatage** nécessaires à l'élaboration des produits commercialisables (Lauzes et pierres à bâtir, dalles, pavés, briquettes). Les pierres sciées font également l'objet d'un processus de **flamage** afin d'augmenter la rugosité de leur surface.

Il est également prévu la réalisation de campagnes de concassage-criblage des produits minéraux issus des chutes de sciage et d'éclatage afin de produire des gravillons.

Cette activité sera réalisée par une unité de concassage-criblage mobile qui sera positionnée sur le secteur Nord (plateforme technique).

### Produits finis

Sur la carrière La Romanissière, les produits finis sont diversifiés et concernent les domaines suivants : pierres ornementales, bâti architectural et patrimonial, travaux publics (routes, rond-point), négoce et transports. La nature et la qualité des matériaux de la carrière de POMPIGNAN permettent de réaliser les produits suivants :

- Lauzes et pierres à bâtir ;
- Dalles ;
- Pavés – Bordures ;
- Briquettes ;
- Enrochements et pierres marbrières.



Exemples de produits commercialisés par la carrière de Pompignan

### Production de stériles

L'exploitation est à l'origine de la production de stériles non commercialisables. Dans le cas présent, les stériles concernent exclusivement les terres de découvertes (terre végétale et stériles marno-calcaires) recouvrant les zones de gisement.

Le volume des stériles issus de l'exploitation à considérer sur l'ensemble de l'exploitation est de 79 900 m<sup>3</sup> (dont 3 900 m<sup>3</sup> de terre végétale).

La terre végétale et les stériles issus de la découverte seront intégralement réutilisées lors des phases de réaménagement de la carrière. Les terres de découverte marno-calcaires seront stockées sous forme de merlons d'une hauteur d'1 m maximum, avant d'être réemployées dans le réaménagement à l'avancement du site. Ainsi, la stabilité du dépôt des matériaux de découverte est assurée en tout temps. Ces terres ne seront ni stockées sous forme de versés externes, ni sous forme de digue.

### Matériels et installations annexes

La société CSP met à disposition sur le site tout le matériel nécessaire au bon fonctionnement de l'installation. Le matériel fixe non roulant est constitué par : 2 éclateuses, 1 abouteuse (sciage), 1 refendeuse (sciage), 1 déligneuse (sciage), 2 convoyeurs, 1 filtre presse, 1 groupe électrogène, 1 grue hydraulique, 1 cuve aérienne. Le matériel roulant est constitué par : des pelles, 3 tombereaux, 3 chariots élévateurs, 1 mini-pelle.

La carrière accueille également une installation de traitement mobile (concassage/criblage) pour le traitement des chutes de sciage.

La couverture des besoins en hydrocarbures est assurée par un stockage d'hydrocarbures (GNR) sur le site : 1 cuve de 1 500 litres aérienne double paroi (conforme à la norme EN 12285-1) et munie d'un détecteur de fuite. Cette cuve est présente pour l'alimentation des engins au droit de la plateforme technique (aire étanche) et est réapprovisionnée tous les 3 jours par un camion de livraison. La distribution de carburant se fait sur une aire étanche, pentée et munie d'un bassin de collecte avec décanteur-déshuileur

Le site comprend diverses installations annexes : ateliers de transformation des roches, locaux techniques, bureaux, locaux sociaux, aire étanche de ravitaillement des engins, bassin de gestion des eaux, pont bascule, parking.



*Eclateuse*



*Refendeuse*

### **Horaires d'ouverture et de fonctionnement**

Le site sera en fonctionnement du lundi au vendredi de 7h à 18h ainsi que le samedi uniquement pour l'entretien du matériel.

### **Accès**

L'entrée principale de la carrière s'effectuera, comme actuellement, depuis le site Nord. Depuis Pompignan, cette entrée est accessible par la RD 181 reliant Ferrières-les-Verreries à Conqueyrac. Il faut ensuite prendre la RD 181B qui passe par le hameau de Tourres puis un chemin communal mène à l'entrée du site Nord de la carrière.

### **Transport**

La production des matériaux commercialisables ne nécessite aucun apport de matériau extérieur dans leur process de fabrication. Une fois produits, les matériaux commercialisables sont transportés en direction des chantiers. Cette évacuation des matériaux induit 5 rotations maximum par jour par des camions de 30t (hors camions de 3,5 t et particuliers).

### **Phasage quinquennal de l'exploitation et réaménagement coordonné**

L'exploitation s'effectuera en 6 phases quinquennales, avec un réaménagement coordonné à l'avancée, pour une durée totale de 30 ans d'exploitation.

La surface d'extraction totale est de 3,9 ha.

Au Sud, la limite d'exploitation respecte une bande de 10 m à partir du chemin de « Pompignan à Coronne ». Le calcaire est exploité sur 6 fronts de 5 à 10 m de hauteur de la côte 325 m NGF à 284 m NGF.

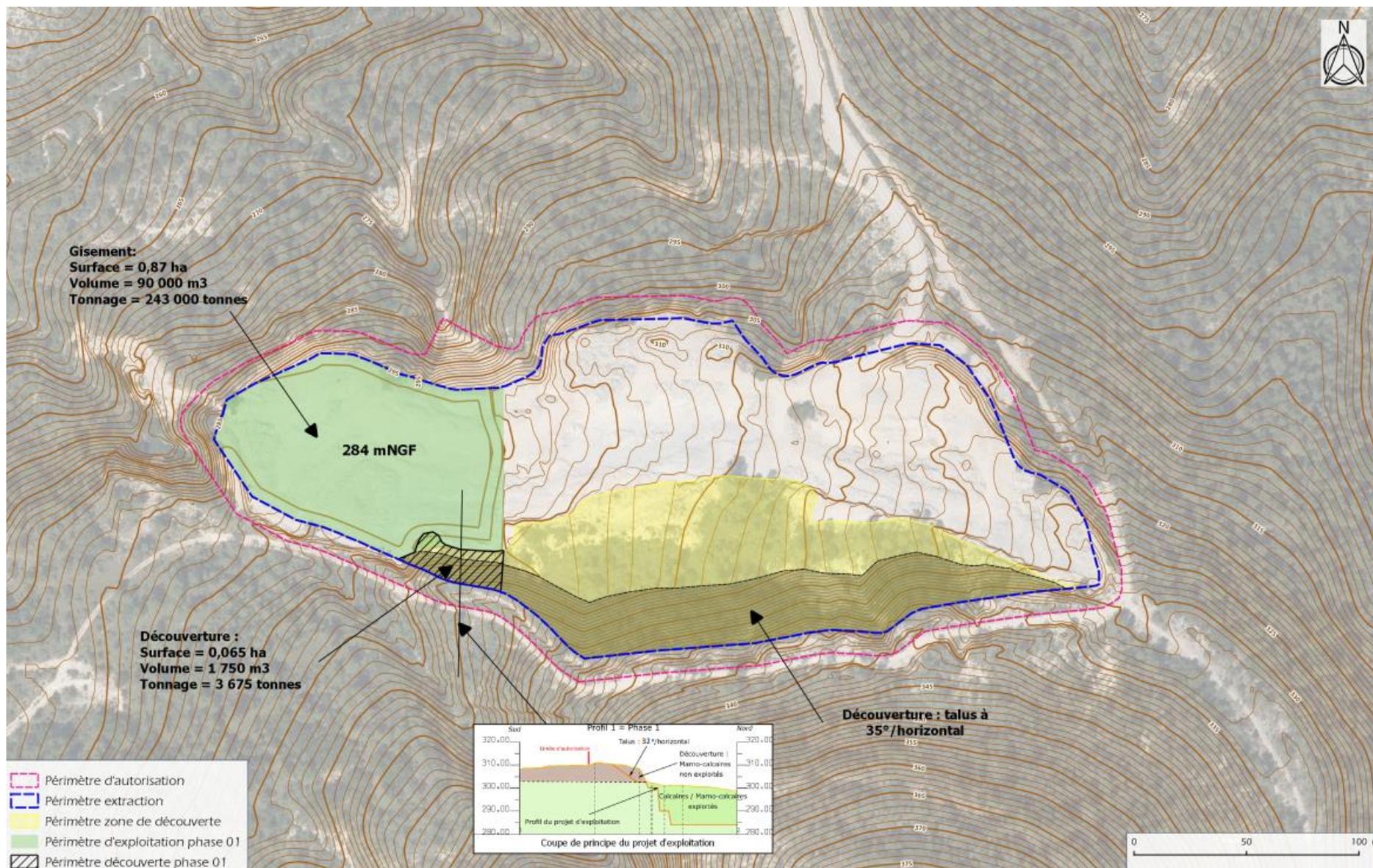
L'emprise sur le terrain naturel ne dépasse pas le niveau 335 m NGF et la côte minimale du fond de fouille est à 284 m NGF

L'avancement par phase des zones d'extraction et des surfaces réaménagées, est présenté sur les plans de phasage ci-après.

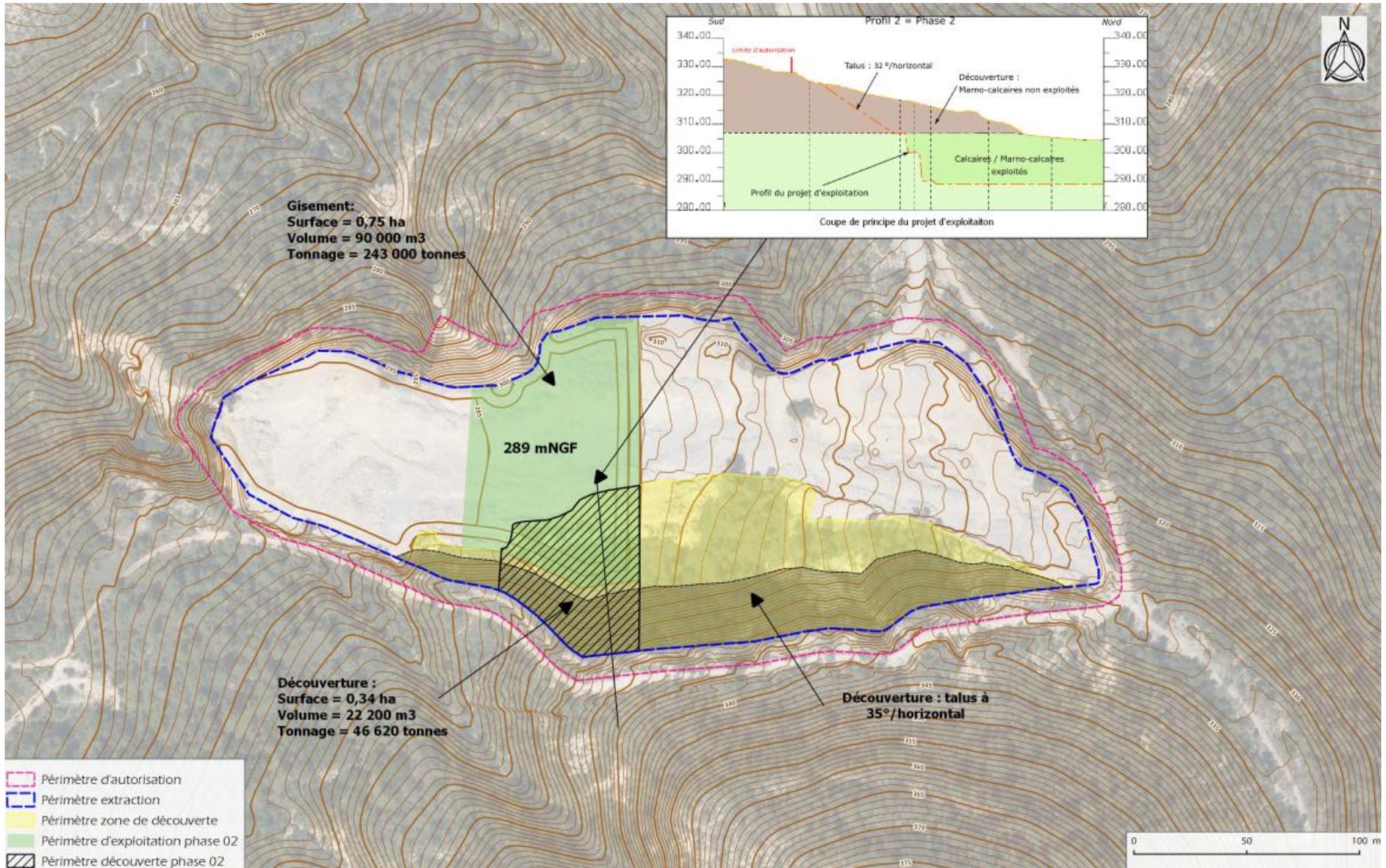
**Topographie actuelle (Secteur Nord)**



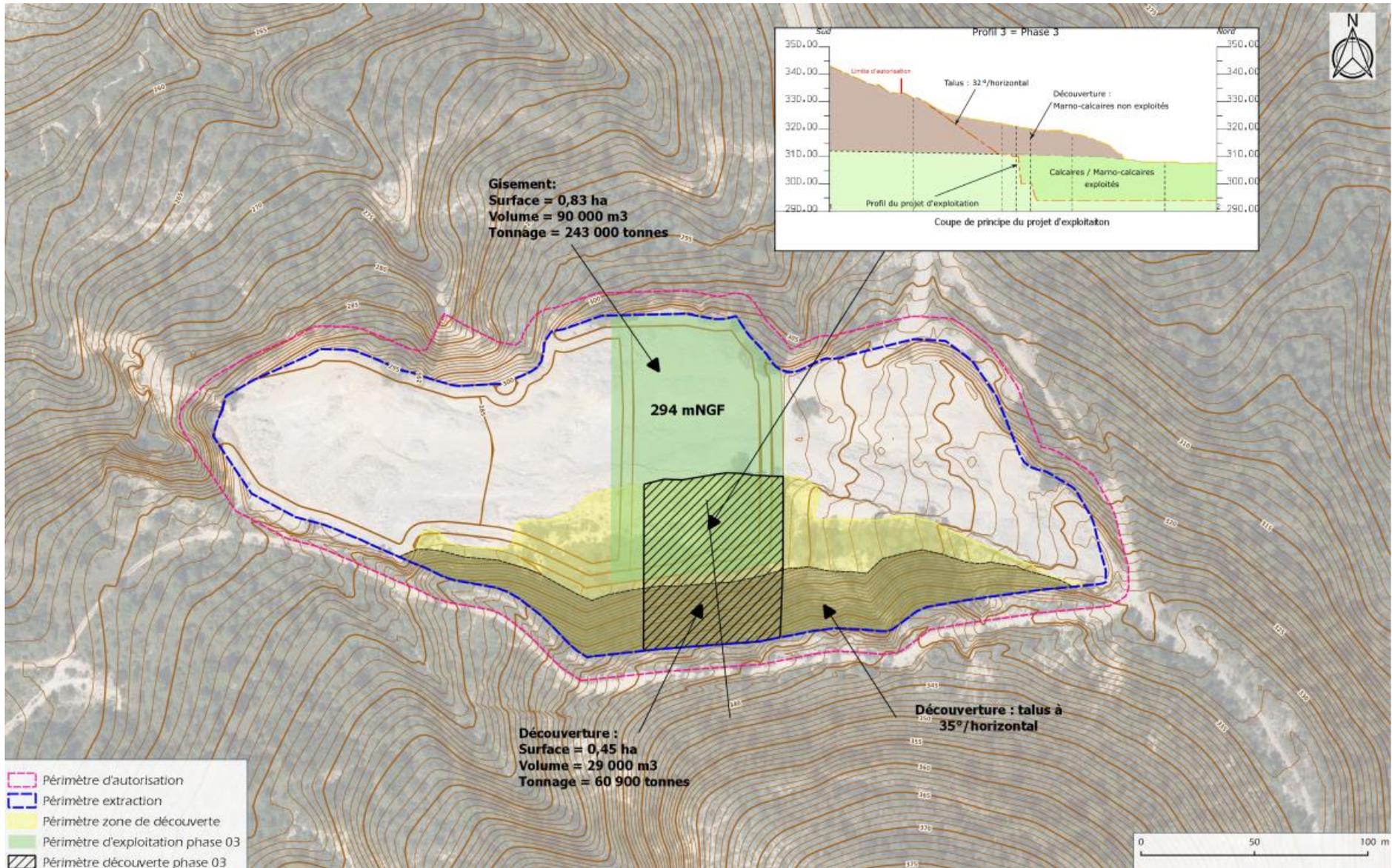
Phase 1 : 0 - 5 ans (Secteur Sud)



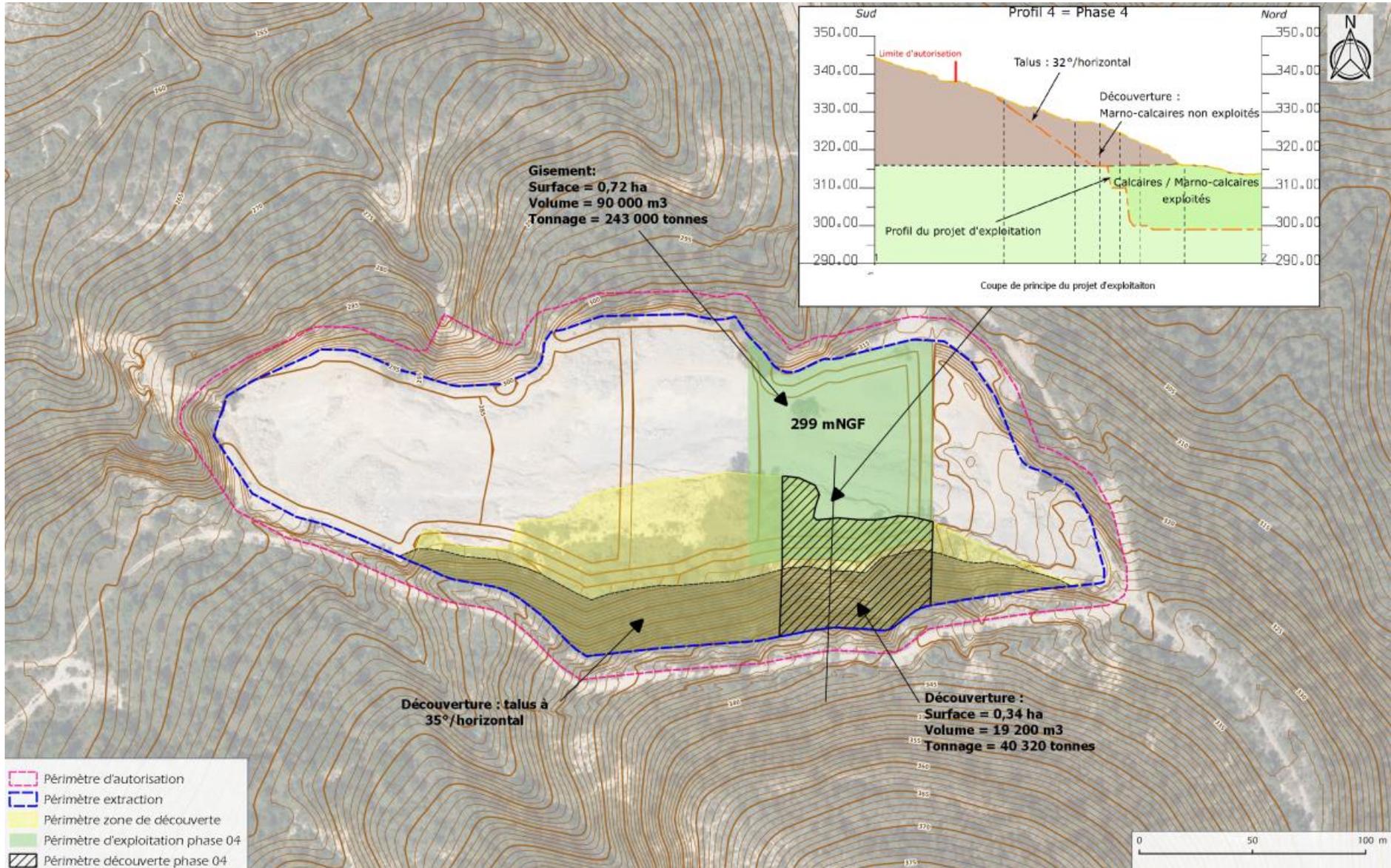
Phase 2 : 5 - 10 ans (Secteur Sud)



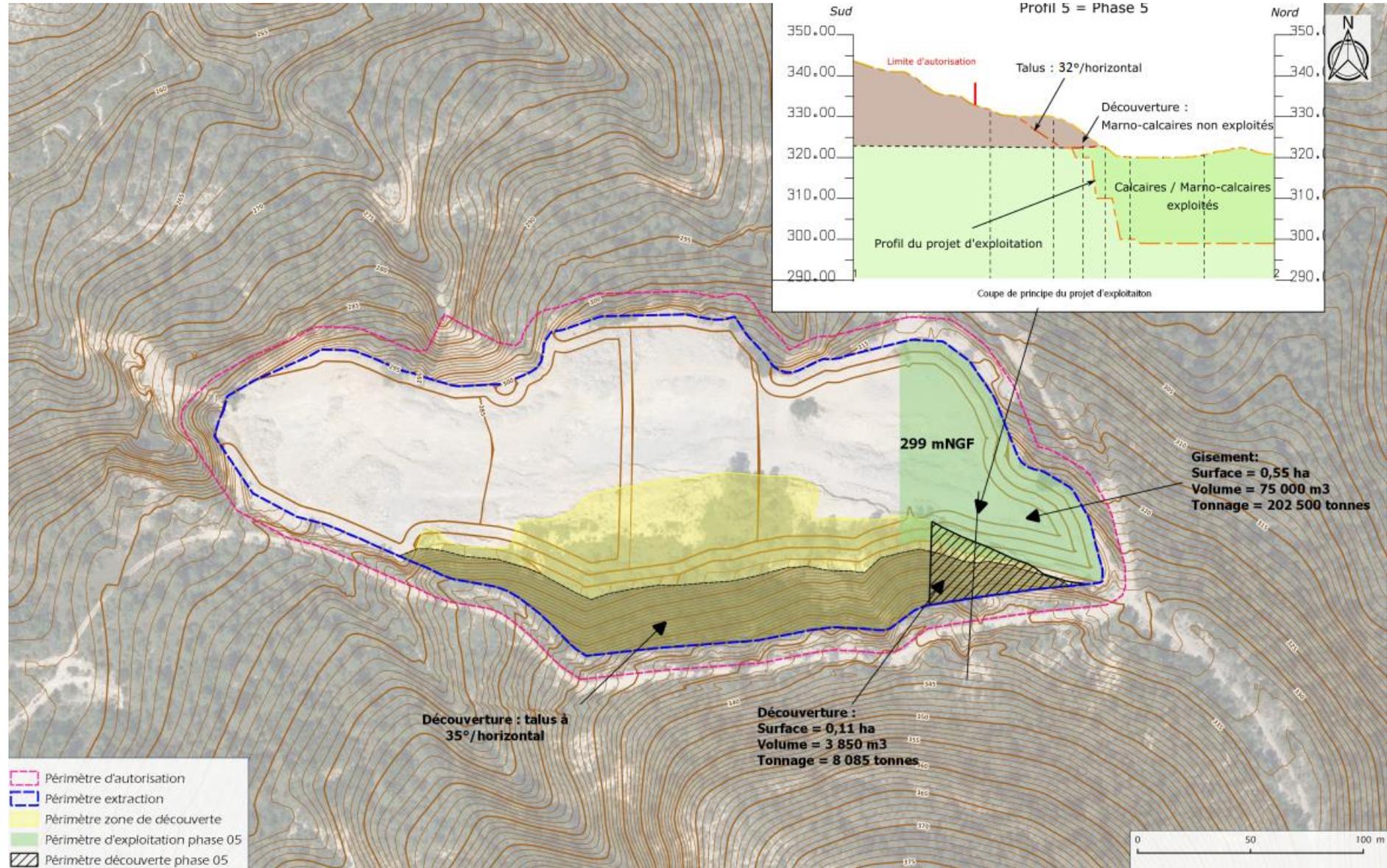
**Phase 3 : 10 - 15 ans (Secteur Sud)**



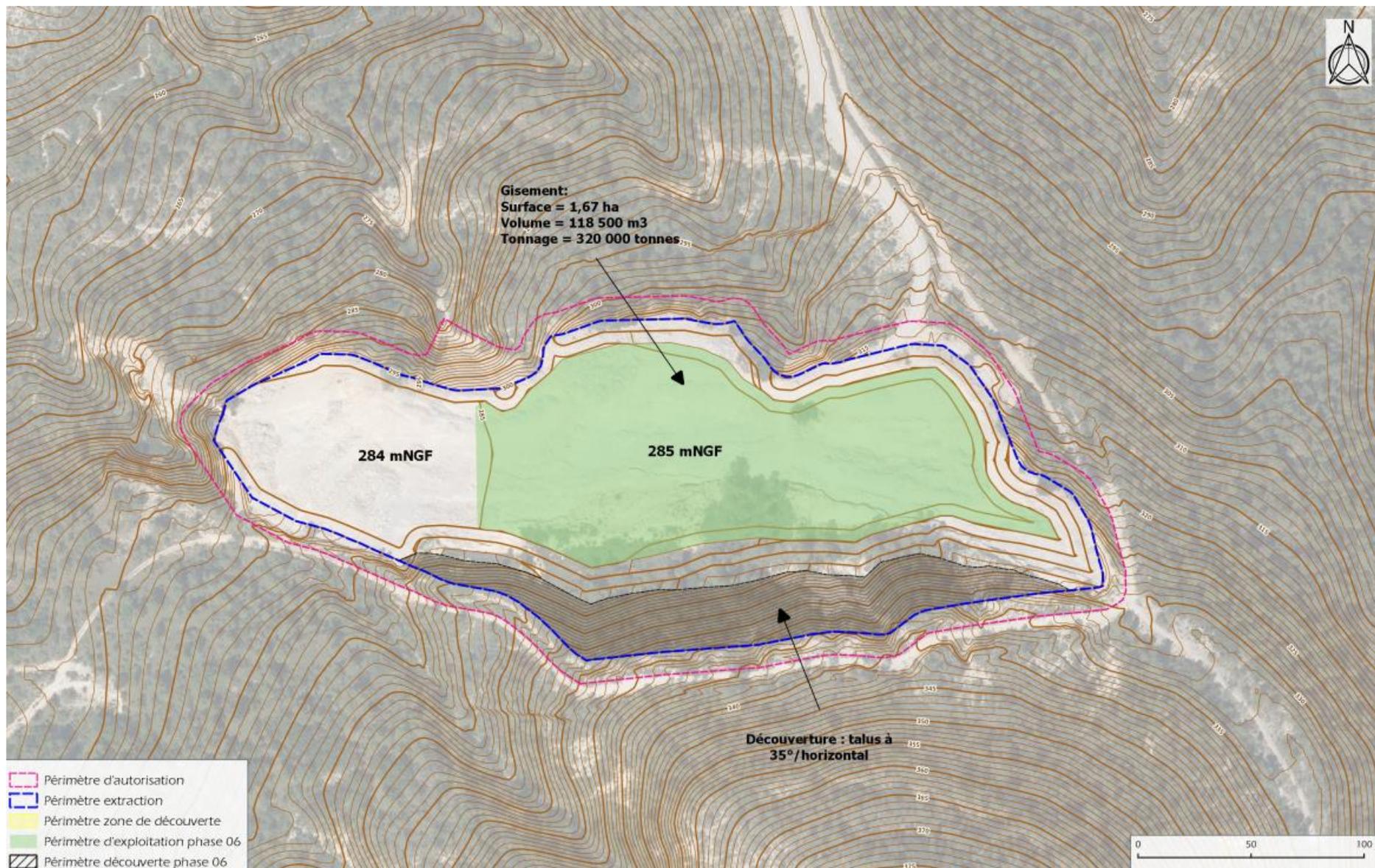
Phase 4 : 15 - 20 ans (Secteur Sud)



Phase 5 : 20 - 25 ans (Secteur Sud)



Phase 6 : 25 - 30 ans (Secteur Sud)



## Principes du réaménagement

Le réaménagement du site est réalisé à l'avancement de l'exploitation de la carrière. Le remodelé topographique des secteurs dont l'exploitation est terminée est réalisé pour garantir la stabilité à long terme et pour créer le support de réaménagement conférant la vocation future des terrains ; l'objectif indissociable de ce réaménagement étant l'intégration dans le paysage local.

**Au vu des caractéristiques du projet de Pompignan, le parti d'aménagement retenu est orienté vers un réaménagement paysager et écologique.**

Le projet doit répondre aux contraintes identifiées localement à savoir :

- L'intégration paysagère du projet de réaménagement ;
- La préservation du milieu naturel (création d'habitats favorables).

Pour répondre à ces contraintes, la remise en état du site doit remplir les objectifs suivants :

- Réintégrer paysagèrement les fronts visibles dès qu'ils auront atteint leur position définitive ;
- Favoriser la création/le maintien d'habitats favorables aux espèces patrimoniales locales.

## 7 - PROJET DE REAMENAGEMENT

La carrière s'inscrit sur la commune de Pompignan, au sein du grand ensemble paysager **des garrigues**, un secteur complexe, riche et varié. Il offre des ambiances contrastées dont 3 familles de paysage se distinguent : les plateaux calcaires, les pentes, les collines et les petites plaines. Le secteur Nord de la carrière est situé au pied de la Montagne Saint Jean et assure la transition avec **la plaine de Pompignan**. Quant au secteur Sud, il s'inscrit dans un versant de la Crête de Taillade, dans un contexte boisé, et domine la plaine de Pompignan.

Sur le plan paysager, le secteur Sud de la carrière demeure peu perceptible, majoritairement masqué depuis la plaine par la Montagne Saint Jean. Le secteur Nord est quant à lui plus perceptible depuis la plaine. Sur le plan écologique, un grand nombre d'espèces à enjeu floristiques et faunistiques, appartenant à l'ensemble des groupes, ont été contactées sur le secteur.

**En conséquence, le parti d'aménagement retenu est orienté vers un réaménagement paysager et écologique.**

### Réaménagement paysager

Les principes de modelage paysager de l'exploitation visent à réduire les incidences paysagères de la carrière en fin d'exploitation mais également au cours de la phase d'exploitation.

### ① Sur le secteur Nord :

L'activité extractive a cessé laissant place uniquement aux activités de traitement et de stockages. Le réaménagement de cette plateforme technique suit les principes suivants :

- Remblaiement du front d'exploitation à l'aide de matériaux stériles. Une fois taluté, ajout de terre végétale issue de l'exploitation du secteur Sud, puis création de bosquets arbustifs et arborescentes d'espèces locales (pin d'Alep, chêne vert, romarin, genévrier, pistachier ...);
- Démantèlement de l'ensemble installations techniques ;
- Maintien des bassins de gestion des eaux ;
- Maintien des milieux ouverts au droit du carreau avec étalement partiel de matériaux stériles marno-calcaires afin de favoriser la reprise de la végétation (pelouses). Une opération de végétalisation pourra être réalisée avec des espèces adaptées.

### ② Sur le secteur Sud :

La remise en état des zones exploitées pourra débuter à partir de la 3<sup>ème</sup> phase quinquennale. Cette remise en état portera, notamment, sur la gestion des fronts rocheux (les plus prégnants dans le paysage). L'objectif est de créer de la diversité, de l'irrégularité par les procédés suivants :

- Une partie de la terre végétale issue de la découverte sera régaliée sur les talus marno-calcaires surplombant les fronts de taille ;

- Au niveau des fronts, création de césures en remblayant partiellement puis en revégétalisant à l'aide de matériaux stériles marno-calcaires. Sur certains secteurs, régalage d'une partie de la terre végétale issue de la découverte. Sur d'autres secteurs, plantation de bosquets d'espèces locales arbustives et arborescentes et végétalisation avec un mélange de semences locales et adaptées : l'objectif est de diminuer la perception et l'aspect minéral des fronts.
- Écrêtage ou biseautage d'une ou plusieurs arêtes de banquette pour créer des ruptures dans l'horizontalité des fronts rocheux ;
- Création localement de petits éperons ou avancées rocheux entre 2 banquettes afin de constituer des éléments de reliefs ;
- Maintien des milieux ouverts au droit du carreau avec étalement partiel de matériaux stériles de type marno-calcaires afin de favoriser la reprise de la végétation (pelouses). Une opération de végétalisation pourra être réalisée avec des espèces adaptées.

### Réaménagement écologique

Le réaménagement paysager de la carrière de Pompignan s'accompagne d'un ensemble d'aménagements à vocation écologique. Parmi les différents aménagements prévus, il est possible de citer :

- Recréation d'une mosaïque d'habitats ouverts et semi-ouverts en connexion avec les espaces boisés alentours ;
- Plantations de bosquets et végétalisation de la carrière ;
- Création/restauration des conditions visant au développement de pelouses sèches calcicoles ;
- Création de gîtes à reptiles : tas de végétaux, pierriers ;
- Création de mares pour les amphibiens et de refuges associés (pierriers, souches) ;
- Les bassins de gestion des eaux présents sur le secteur Nord seront maintenus et seront réaménagés pour accentuer leur valeur écologique.

**Le plan de masse complet du projet de réaménagement est présenté ci-après.**

### Plan masse du projet de réaménagement paysager – partie Nord



Plan masse du projet de réaménagement paysager – partie Sud

